

COMMUNE
de
POLIGNÉ
2 Rue du Tertre Gris
- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 23 SEPTEMBRE à 19 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Jean-François GUYOMARD, Maire.**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

PRÉSENTS : JF. GUYOMARD - A. MEHAT - B. LECUE - C. MARCAULT –
A. LEBRETON - S. LE SAOUT - G. THOMAS - I. MOISON - JM. PINARD -
JL. BOSSE - N. JOLIVEL – V. ROUSSEAU - J. HODY – JA. RAMAGE

REPRÉSENTÉS : C. ALLAIN pouvoir à J. HODY

EXCUSES :

A. MEHAT a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 18/09/2026

DÉLIBÉRATION N° 60-2026 : INSTAURATION DE LA TAXE SUR VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (TVLH)

Mme MARCAULT, adjointe au maire, expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Elle précise également que cela concerne potentiellement 26 logements et que la taxe est incitative pour la mise en location ou vente de leur bien par les propriétaires concernés.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- **Charge** M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Fait et délibéré à Poligné

Le / la secrétaire de séance

Le Maire,
Jean-François GUYOMARD